

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 21 (1950)
Heft: 9

Artikel: A travers l'actualité économique
Autor: Scheidegger, Tony
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les trains de la vallée de Tavannes devraient avoir leur point de départ et d'arrivée à Bienne.

Entre Bâle et Bienne, il manque un train direct au début de l'après-midi, avec arrivée à Bienne vers 15 h. 30.

Mais le souci principal est constitué par le trafic international par la voie de Delle. Les directs Paris-Berne-Lötschberg ont des vitesses commerciales trop lentes et la 3e relation qui existait avant la guerre devrait être rétablie, de même que les trains locaux entre Delle et Belfort. Les autocars reliant la frontière au chef-lieu du Territoire ne donnent aucune satisfaction.

Il est regrettable en outre que les trains réguliers d'Angleterre à Berne et au-delà ne passent plus par le Jura, mais par le nord de la France, Strasbourg et Bâle.

Une remarque pour terminer. Alors que l'équipement des lignes si indispensable pour assurer la sécurité et l'écoulement rapide et rationnel du trafic reste en souffrance chez nous, les CFF érigent de grands bâtiments qui n'ont pas une relation directe avec le service du chemin de fer. Nous pensons, par exemple, à l'immeuble de rapport (garages, bureaux privés) qui a été construit sur la place de la gare de Lausanne l'an dernier. L'aménagement d'une nouvelle gare des marchandises à Lausanne-Sébeillon absorbe déjà suffisamment de crédits pour que l'on procède à une certaine répartition du solde des sommes disponibles au bénéfice de régions où le réseau a le plus besoin d'améliorations, ainsi que c'est le cas dans le Jura.

F. REUSSER.

A travers l'actualité économique

Les Etats-Unis, en entrant en lice dans le conflit coréen, ont provoqué une transformation de leur économie de paix en économie de guerre, qui se répercute dans le monde entier et dans l'économie européenne occidentale tout particulièrement. Si nous voulons nous faire une idée des conséquences de cette évolution, nous devons établir une distinction entre les facteurs nés de la psychose de guerre et les dispositions gouvernementales destinées à soutenir l'action militaire. Il nous faut voir dans la panique des acheteurs américains (durant une semaine, augmentation des achats de 46 % par rapport à la même période de l'année dernière) ou dans la vague défaitiste de Wall-Street, où les valeurs les plus sûres subirent des chutes de cours constituant de véritables records, des phénomènes passagers, qui révèlent bien la surprise qu'a causée l'intervention américaine, mais qui ne sauraient entraîner des conséquences sensibles et durables dans l'économie mondiale. En revanche, les mesures envisagées ou déjà prises par le président Truman ne manqueront pas d'avoir des suites beaucoup plus profondes et d'une portée plus lointaine. Il s'agit, en premier lieu, d'augmenter le budget militaire de 10 milliards de dol-

lars, de contrôler les exportations de matériel de guerre, des principaux carburants et de quelques métaux et produits métallurgiques. Les matières premières et les produits de consommation courante étant à la hausse et la production de biens de consommation devant bientôt se ressentir de l'effort de guerre, le danger d'inflation peut devenir sérieux.

Quant aux incidences économiques internationales, il ne fait pas de doute que la demande américaine de produits manufacturés et de matières premières va s'accroître, non seulement en vue de couvrir les besoins directs, mais également pour constituer ces stocks indispensables à la conduite d'une guerre. Il serait permis, pour cette raison, de penser que le problème de la pénurie de dollars va perdre de son importance, en raison de l'augmentation des exportations vers les Etats-Unis. Cependant, les pays actuellement pauvres en dollars ne profiteront de cette intensification de la demande américaine que dans la mesure où une menace de guerre moins directe ne leur impose pas un important programme d'armement. En effet, la France qui a voté un crédit de 240 milliards de francs français, l'Angleterre a décidé d'affecter 3,4 milliards de livres, plus divers suppléments, au renforcement de sa préparation militaire, verront leurs possibilités réduites en fonction des efforts qu'ils entreprennent pour intensifier leurs armements. Les principaux bénéficiaires de cette évolution semblent donc être les pays de l'Amérique latine. Certains produits suisses, dits de luxe, étant soumis, dans ces pays, au régime des contingents, on peut escompter que l'évolution attendue amènera des allègements dans ce domaine, du fait que le déficit en dollars s'amenuisera. Toutefois, la hausse des matières premières qui déploiera tantôt tous ses effets en Suisse, posera à nouveau le problème du coût de notre production, problème pourtant complexe avant cette hausse déjà.

Le promoteur du « pool » européen, M. Schuman, a précisé, dans un discours tenu à Strasbourg, le fonctionnement de l'organisation internationale du charbon et de l'acier. Il s'agit de créer un marché unique pour ces deux produits de première nécessité, de reconnaître le principe de la libre circulation de ces produits à l'intérieur de ce marché et la suppression de « toute concurrence malsaine et artificiellement faussée ». En ce qui concerne le coût de la production, les charges, en particulier les charges sociales, devraient être mises en harmonie. Une autorité internationale, « renonçant à des droits souverains » afin de « surmonter les égoïsmes nationaux », sera munie des attributions nécessaires pour gérer l'organisation envisagée. On parle même de la rendre responsable devant un parlement européen. Entre ces institutions, empreintes certes d'un bel idéalisme « européen », s'élèvent dans l'ombre des difficultés qu'il était aisé de prévoir et qui nécessiteront encore de longs examens par des experts. Les discussions prendront une tournure d'autant plus grave qu'elles seront menées par des experts « nationaux », dont on peut prévoir qu'ils ne sont pas encore acquis à l'idée européenne au même titre que l'actuel ministre français aux affaires étrangères, et qu'elles aborderont des questions délicates entre toutes, à savoir : fixer les quotes

de participation et de bénéfices de chaque partie. Bien entendu, la politique jouera le rôle déterminant, puisque l'essentiel est d'obtenir un avantage politique maximum avec un minimum d'inconvénients économiques. On se demande avec une certaine anxiété si, en raison de l'importance politique qui reviendra inévitablement à cet organisme et quelles que soient les belles opinions professées par son auteur, les pays clients du supermonopole n'auront pas à subir la charge des substantiels bénéfices auxquels il faut s'attendre et qui constitueront à n'en pas douter une source de revenus qu'aucune des finances « nationales » intéressées au plan ne dédaignera.

Grâce à l'Union européenne des paiements, dont nous avons brièvement annoncé la création dans le numéro de juillet, les accords de commerce et de paiements bilatéraux, avec soldes de clearing compensés, seront désormais dépassés. Nous ne nous arrêterons pas aux modalités techniques de l'Union, mais rappellerons simplement que les paiements s'effectueront dorénavant entre les pays membres selon le principe du multilatéralisme, grâce à une masse de manœuvre, dénommée Fonds monétaire et alimentée par les Etats membres et par les dollars du plan Marshall. Relevons cependant une disposition de l'accord intéressant tout particulièrement la Suisse. Il est, en effet, prévu que le pays ayant libéré, sans discrimination, de toute mesure de contingentement le 85 % ou davantage de ses importations, pourra, à des conditions déterminées, user de représailles à l'égard du pays qui, lors de l'application du principe de la libéralisation des échanges, négligerait ou désavantagerait ses produits. L'U.E.P. aura des conséquences toutes spéciales dans le commerce entre les Etats signataires. Cette institution permettant de transférer librement les devises, il s'ensuit que les mesures de discrimination, nées des difficultés monétaires consécutives à la guerre, en particulier de la pénurie de devises fortes, devront être abolies peu à peu, dans le cadre des dispositions déjà prévues par l'O.E.C.E. Lors de l'entrée en vigueur de l'Union des paiements, les Etats membres devront avoir réduit la part des marchandises contingentées de 50 % à 40 % et, plus tard, à 25 %. Voilà qui va redonner de l'importance aux tarifs douaniers et qui devrait inciter nos autorités à accélérer la révision du nôtre. (Voir à ce sujet l'article paru dans le N° 3 de cette année.)

Les statistiques sur notre commerce extérieur durant le premier semestre 1950 nous apprennent que l'indice des prix à l'exportation est en baisse, alors que celui des prix à l'importation a légèrement augmenté, surtout au cours du deuxième trimestre 1950. Si, au cours du premier semestre 1949, les exportations horlogères accusaient un indice d'exportation de 111, puis de 136 pour le second semestre, elles se sont élevées à 105 pendant les 6 premiers mois de cette année. D'une manière générale, notre commerce extérieur est resté très actif. Notre balance commerciale a vu son solde passif se réduire à 142 millions, contre 327 millions le 30 juin de l'année dernière. Cependant, la balance des paiements reste toujours excédentaire, l'encaisse-or de la Banque nationale ayant augmenté de près de 300 millions.

Tony SCHEIDEGGER.